

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

**DELIBERATION n°2013/53**

L'An deux mille treize et le jeudi 27 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires :** M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSSOU, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, SOULE, TOUTU, et MOUNAUT Marie-Josée..

**Présent(s) suppléant(s) :** M. BEROT-LARTIGUE, OSCABY, LACOUETTE, MOUNAUT Pierre et MAYANS.

M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN  
Mme CASNAVE donne procuration à M. MASONNAVE

**Secrétaire de séance :** M. GOMEZ

**OBJET : FINANCES – Budget Général de la CCVO – Modification du montant des dépenses imprévues en investissement**

Le Président informe que la sous-préfecture par lettre du 19 avril 2013, nous a signalé, après le vote du budget général de la CCVO que le crédit pour dépenses imprévues en investissement est supérieur à 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, car dans les dépenses il ne faut pas prendre en compte les restes à réaliser. Les dépenses nouvelles étant égales à 642 108 €, la somme inscrite au compte 020 ne peut dépasser le montant de 48 158 €.

Au compte 020 avaient été inscrits 65 980 € qui se décomposent de la manière suivante :

- 33 617 € sur le service OM
- 35 000 € sur le service Rivière

Le Président propose de transférer 18 000 € du compte 020 vers le compte 2318 du programme 9.72 « Travaux rivière programme 2013 ».

Le Président entendu,  
Le Conseil Communautaire après en voir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de transférer 18 000 € du compte 020 « Dépenses imprévues » vers le compte 2318 du programme 9.72 « Travaux de rivières programme 2013 ».



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Le - 3 JUL. 2013

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

Francis COUROUAU